



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **42-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 16 septembre 2009**

Le seize septembre deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 4 septembre 2009

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 13

Présents : M.BAFFERT, Y.BOULARD, M.BROUZET(1), J.CARRIER, C.DIDIER, J.GAUTHIER, V.GONNET, G.JULLIEN, M. MASTROMAURO, A. SAUNIER-PLUMAZ(1), J. TESSAIRE

Absents excusés : F.GILABERT, P.MOLINARO, C.COIGNE, P.MOLINARO, D.ROUX, G.FRIER, A.CARBONARI

Président de séance : M.BAFFERT

Secrétaire de Séance : V.GONNET

Rappel du quorum : 10

Objet : ETABLISSEMENTS SPORTIFS-

Agrandissement du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins : Avenants aux marchés de travaux du lot n° 11 : Ascenseur, lot n°13 : Electricité et du contrôleur Technique

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le Vice-président rapporte :

Vu la délibération n°18-08 du 17 avril 2008 autorisant le Président à signer les marchés de travaux des lots 1, 2, 3, 5, 6, 9, 12 et 13 pour l'agrandissement du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins
Vu la décision n°11-08 du 16 avril 2008 d'attribuer le marché de travaux du lot 11 (ascenseur)
Vu la décision n°09-07 du 3 août 2007 d'attribuer le marché de service concernant une mission de contrôle technique pour l'agrandissement du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins,

Vu le PV de la CAO du 16 septembre 2009
Vu le rapport du Vice-président,

Monsieur le Vice-président informe le comité syndical que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de passer un avenant au marché de travaux pour les lots 11 et 13 et au marché de service concernant le contrôle technique de construction:

✓ Lot n° 11 : ASCENCEURS :

- Plus-value de 250 € HT pour reprise ajustement seuil porte basse soit + 1,04%.

✓ Lot n° 13 : ELECTRICITE :

- Plus-value de 5590 € HT pour changement de la centrale d'alarme incendie d'une part et de 1 353.00 € HT pour l'ajout de serrures SALTO et d'une sirène pour l'annexe du centre sportif d'autre part. Plus-value totale de 6 943.00 € HT soit + 13,30%.

✓ Contrôleur technique :

- Plus-value de 500€ HT pour Extension Mission : Mission HANDCO, délivrance de l'attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées pour conformité avec la réglementation soit + 8,40%.

Le comité syndical après avoir délibéré

✚ AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces de l'avenant n°1 au **lot n°11 ASCENSEURS** avec l'**Entreprise KONE** Pour un montant total de 250 € HT soit 299 € TTC
Marché initial : 23 950 € HT, ce qui porte le montant du marché à 24 200 € HT, soit 28 943,20 € TTC (+1,04%)

✚ AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces de l'avenant n°1 au **lot n°13 ELECTRICITE** avec l'**Entreprise NETWORK SERVICES** Pour un montant total de 6 943.00 € HT soit 8 303.83 € TTC
Marché initial : 52 219 € HT, ce qui porte le montant du marché à 59 162 € HT, soit 70 757.75 € TTC (+13,30%).

✚ AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces de l'avenant n°1 au **marché de contrôle technique** avec le cabinet **SOCOTEC** Pour un montant total de 500 € HT soit 598 € TTC
Marché initial : 5 950 € HT, ce qui porte le montant du marché à 6 450€ HT, soit 7 714,20 € TTC (+8,40%)

✚ DIT que les dépenses seront imputées au BP 2009 – chapitre 23 fonction 411

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 17 septembre 2009
Le Président,
Michel BAFFERT